

Partenariat de mécénat entre
et l'Association INSEME

Mécénat en nature : donner ou mettre à disposition des biens de votre entreprise au service de l'Association.

(ex : une voiture pour les déplacements en milieu rural, un photocopieur ...)

Bien mis à disposition :

Modalités de mise à disposition :

Mécénat de compétence : permettre à vos salariés de s'engager au service d'INSEME durant leur temps de travail.

(ex : tournage et montage de vidéos, présence lors de nos manifestations ...)

Nombre de salariés mis à disposition :

Compétence (s) :

Durée de la mise à disposition :

Mécénat financier : attribuer un soutien financier à l'Association afin de l'aider à financer ses activités.

(ex : le financement du Site internet de l'Association, les dispositifs de soutiens financiers attribués aux familles...).

Montant du soutien attribué :€

Membre « SUSTINIDORE » <input type="checkbox"/>	Membre « DUNATORE » <input type="checkbox"/>
Don < 1 500 €	Don entre 1 500 € et 4 999 €
Montant du don après déduction fiscale* : < 600 €	Montant du don après déduction fiscale* : 600- 1999 €
Contreparties** : - 1 logo dans l'espace Partenaire du site internet www.inseme.org	Contreparties** : - 1 logo + 1 phrase de présentation dans l'espace Partenaires du site internet www.inseme.org - 1 encart dans le Rapport d'Activité d'INSEME

***Déduction fiscale :**

Tout don donne droit à un reçu permettant la déduction fiscale égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes prévue à l'article 200 du CGI, 238 bis du CGI.

****Contreparties en termes d'image :**

Attribuées par l'Association INSEME pour valoriser l'engagement de ses partenaires, elles doivent être < à 25 % du don pour ne pas être assimilée à une prestation publicitaire.

J'accepte les contreparties proposées par l'Association sur son site internet et son Rapport d'Activité.

Date :

Le représentant de

Nom :

Qualité :

La Présidente de l'Association INSEME

Laetitia CUCCHI